

GUIDE PRATIQUE

DOIS-JE COMMANDER UNE VISITE TERRAIN ?

« RECONNAITRE MON
ADDUCTION PAS A PAS »



VERSION MAI 2023



Infrastructures
télécoms et numériques



Réseaux
numériques

SOMMAIRE

1. Préambule.....	2
2. Etape 1 : Identifier le point de démarcation optique ou PDO	3
3. Etape 2 : je vérifie la présence de gaine verte	5
4. Etape 3 : j'identifie l'infrastructure de réseau télécom à proximité de ma parcelle.....	6

1. Préambule

AXIONE met à disposition ce guide pour vous aider à identifier en autonomie l'existence d'une infrastructure d'adduction entre votre local et le réseau fibre optique déployé sur le domaine. En cas de doute ou lorsque les vérifications que vous avez réalisées ne sont pas satisfaisantes, **nous vous invitons à souscrire à notre Prestation d'Etude et de Conseil.**

Ce guide s'adresse aux propriétaires de constructions neuves ainsi qu'aux propriétaires de constructions existantes n'ayant jamais été raccordées à un réseau filaire.

Ce guide est produit à titre pédagogique et informatif. Dès lors, il ne peut en aucun cas engager la responsabilité d'AXIONE. Les illustrations utilisées sont de simples exemples et ne représentent pas l'exhaustivité des situations existantes sur le terrain.

Pour rappel, une adduction est généralement matérialisée par 3 éléments clés :

- La présence d'un point de démarcation optique (PDO) sur le domaine public en limite de propriété privée ;
- La présence d'une conduite assurant la liaison entre une infrastructure télécom sur le domaine public et votre PDO ;
- La présence d'une infrastructure télécom sur le domaine public, matérialisée par un poteau ou une chambre.

Le tableau ci-dessous met en évidence les différents scénarios existants et les préconisations associées en fonction de votre situation :

Mes vérifications	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4	Scénario 5	Scénario 6	Scénario 7
J'ai identifié le Point de Démarcation Optique (PDO)	✓	✗	✓	✓	✗	✗	✗
J'ai identifié une conduite en provenance du domaine public et pénétrant le PDO	✓	✓	✓	✗	✓	✗	✗
Je confirme la présence d'infrastructures télécoms (poteau ou chambre télécom)	✓	✓	✗	✗	✗	✓	✗
Bilan	Adduction existante	Adduction potentiellement existante	Prestation d'étude et de conseil recommandée	Prestation d'étude et de conseil requise	Prestation d'étude et de conseil requise	Prestation d'étude et de conseil recommandée	Prestation d'étude et de conseil requise

2. Etape 1 : j'identifie le point de démarcation optique ou PDO

Le Point de Démarcation Optique (PDO) prend la forme d'un regard aux dimensions 30x30 cm ou 40x40 cm et se situe en limite de votre parcelle de terrain et du domaine public. Le PDO peut aussi être matérialisé par une chambre télécom de plus grand format, principalement des chambre L0T (50x32) ou L1T (63x50) avec tampon en fonte.



Si vous ne parvenez pas à identifier le PDO ou en l'absence de celui-ci, nous vous conseillons de recourir à une **Prestation d'Etude et de Conseil**.

3. Etape 2 : je vérifie la présence de conduites dans le PDO

Après avoir identifié le PDO, vous pouvez l'ouvrir afin de vérifier la présence de conduites télécoms en provenance du domaine public. Ces conduites peuvent être soit :

- Des gaines annelées de couleur verte en polyéthylène (PE)
- Des gaines lisse de couleur grise en polychlorure de vinyle (PVC)

Si ces conduites pénètrent à l'intérieur du PDO en provenance du domaine public, votre parcelle est probablement déjà adductée au réseau télécom.



Si vous ne parvenez pas à identifier de conduite dans votre PDO, nous vous conseillons de recourir à **une Prestation d'Etude et de Conseil**.



4. Etape 3 : j'identifie l'infrastructure de réseau télécom à proximité de ma parcelle

L'infrastructure de réseau télécom sur le domaine public peut prendre la forme :

- de poteaux (réseau aérien) :



- ou de chambres (réseau souterrain) :



Dans le cas d'une infrastructure sous forme de poteau, la présence d'une remontée aéro-souterraine (RAS) au droit du poteau à proximité de votre parcelle, peut matérialiser une potentielle adduction de votre local.



En l'absence de chambre télécom ou de poteau et de gaine de protection le long du poteau à proximité de votre parcelle, l'adduction de votre local n'est probablement pas réalisée. Dans ce cas nous vous conseillons de faire appel à **une Prestation d'Etude et de Conseil**.



Il est vivement déconseillé d'ouvrir soit même une chambre télécom avec tampon en fonte sans les équipes de protection individuelle et les outils adaptés (marteau à plaque, liftplaq, etc.). Vous vous exposez notamment à :

- **des risques de blessures lors de l'ouverture liée au poids important du tampon**
- **des risques de pincement / écrasement de doigts lors de sa fermeture**

Par ailleurs, une chambre mal refermée représente un risque pour les usagers de la route et les piétons.